



الشركة الدولية للإيجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 20.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF : 381878SAM000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE MARDI 24 MAI 2011

Sur décision du Conseil d'Administration du 21 Avril 2011, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Mardi 24 Mai 2011 à 16 heures** au siège social de la société 16 avenue Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2010
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010
- Approbation des états financiers individuels de la société de l'exercice 2010
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2010
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2010
- Affectation du résultat de l'exercice
- Nomination d'administrateurs
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Autorisation d'émission d'Emprunts Obligataires
- Autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**



الشركة الدولية للإيجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 20.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF : 381878SAM000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 24 MAI 2011

Sur décision du Conseil d'Administration du 21 Avril 2011, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le **Mardi 24 Mai 2011 à 17 heures** au siège social de la société 16 avenue Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de CINQ MILLIONS de Dinars pour le porter à 25 MILLIONS de Dinars et ce par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites
- Modification de l'article 6 des statuts

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 20.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2010, approuve le rapport du Conseil d'administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2010 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2010	:	10.356.962
▶ Report à nouveau 2009	:	693.903
Total	:	11.050.865
▶ Réserve légale (plafond 10%)	:	500.000
▶ Dotation au fonds social	:	200.000
▶ Réserves pour		
Réinvestissements exonérés	:	5.090.000
Solde à affecter	:	5.260.865
▶ Réserve extraordinaire	:	1.500.000
▶ Bénéfice à distribuer	:	3.000.000
▶ Report à nouveau	:	760.865

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'Administrateur pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2013 les membres suivants :

- Mohamed BRIGUI
- Salah SOUKI
- Khaled BEN HASSINE
- Habib BOUAZIZ
- SOCIETE GENERALE FINANCIERE
- TUNISIAN TRAVEL SERVICE
- GOUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à 49.000 DT.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Million de Dinars (100.000.000 DT) et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2011, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 aout 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 20.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'augmentation du capital social de la somme de CINQ MILLIONS (5 000 000D) de Dinars pour le porter à VINGT CINQ MILLIONS (25 000 000D) de dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « réserves extraordinaires » et distribution de 1 000 000 actions gratuites (soit une action gratuite pour 4 actions anciennes) avec jouissance le 01/01/2011.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

Article 6 : Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLIONS (25 000 000) de Dinars divisé en CINQ MILLIONS (5 000 000) d'actions de CINQ (5) Dinars chacune, toutes souscrites en numéraire.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à